



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09/10/2019

### **Communiqué du 9 octobre 2019 sur le recueil de soutiens dans le cadre de la procédure du RIP**

**Au 9 octobre 2019, 864 000 soutiens ont été enregistrés sur le site internet du ministère de l'intérieur dédié à cette procédure.**

Ce nombre prend en compte à la fois les soutiens enregistrés sur internet, par leurs propres moyens, par les électeurs inscrits sur les listes électorales et ceux qu'ils ont déposés sur les équipements mis à leur disposition dans plus de 2 000 communes ou dans les consulats. Il prend aussi en compte les soutiens dont l'enregistrement a été effectué par des agents de ces communes et consulats.

**À cette date, 96 % de ces soutiens ont franchi avec succès le stade des vérifications administratives auxquelles il incombe au ministère de l'intérieur de procéder dans les cinq jours suivant le dépôt de la demande.**

Il est rappelé que la liste de ces soutiens peut être consultée sur le site internet du ministère de l'intérieur, conformément à l'article 7 de la loi organique n° 2013-114 du 6 décembre 2013.

Les chiffres qui précèdent s'entendent sous réserve du traitement susceptible d'être donné, par le Conseil constitutionnel, à des réclamations contestant les soutiens déposés.

**Au titre de sa mission de contrôle de la régularité des opérations, le Conseil constitutionnel a enregistré depuis le début des opérations de recueil des soutiens 3905 réclamations. 2430 ont reçu réponse à ce jour.**

Ces réclamations ont trait pour l'essentiel à la prise en mains du site internet de recueil des soutiens. A cet égard, le Conseil constitutionnel relève que les perturbations qui ont affecté durant une partie de la journée du 2 octobre la consultation des soutiens validés n'a pas entravé l'enregistrement de nouveaux soutiens. L'interruption de service intervenue tôt dans la matinée du 30 septembre 2019 avait quant à elle pu faire l'objet d'un préavis.